

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 9424 du 1<sup>er</sup> février 2013 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général des organismes centraux – branche « technique »**

NOR : INTJ1301003S

Le ministre de l'intérieur,  
Vu le code de la défense ;  
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;  
Vu la décision n° 5601 du 29 janvier 2013 (NOR : INTJ1300462S),

Décide :

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> février 2013 :

Favier, Aurèle

Nigend : 183 137

Numéro de livret de solde : 8 033 838

Fait le 1<sup>er</sup> février 2013.

Pour le ministre et par délégation :

*Le colonel,  
adjoint au sous-directeur  
de la gestion du personnel,  
O. COURTET*